

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 4 mars 2015

-----15-----15-----12-----

L'an deux mille quinze-----

et le 4 mars -----

Date de convocation

à -----20-----heures-----30-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel

-----26/02/2015-----

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date d'affichage

-----26/02/2015-----

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, CASTAY Jean-Marc, Mmes CUZACQ Geneviève (procuration de M. LABEYRIE Nicolas), DAL BEN Carine, DESPAX Nelly, FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE Michel, LANSMANT Sébastien, CABANNES Pierre, Mmes PEDRO Amandine, PLOQUIN Cécile.

Excusés : M. Nicolas LABEYRIE (procuration à Mme CUZACQ Geneviève), Mme MONDIN-SEAILLES Christiane, M. ANTONIAZZI Jean-Pierre.

Melle DAL BEN Carine a été élue secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Convention Société de Pêche

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Monsieur Cédric Longuefosse, Président de la Société de Pêche « La mélenco Montréalaise » et la Fédération Départementale de Pêche du Gers souhaitent passer une convention pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction, afin que la Commune cède gratuitement son droit de pêche sur le lac de Montréal en contre partie la fédération et la société de Pêche en assureront le gardiennage et la gestion en effectuant notamment les alevinages (sections A 1374 et 1375 – AM 105)

Le Conseil Municipal,

Accepte de passer cette convention aux conditions ci-dessus.

Fait à MONTREAL le 4 mars 2015.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.

